

COMMUNIQUÉ

Mesure d'audience en Côte d'Ivoire : une décision choquante

C'est avec une grande consternation que nous avons appris que la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a procédé, le 11 mars 2026, au choix du cabinet **THINKTHANK MEDIA** comme opérateur technique de la mesure d'audience des médias audiovisuels en Côte d'Ivoire.

La mise en place d'un dispositif de mesure d'audience **fiable, indépendant et consensuel** constitue pourtant une attente ancienne de l'ensemble du secteur audiovisuel. Un tel outil est essentiel et primordial pour garantir une évaluation objective du poids des médias et pour éclairer les décisions des éditeurs comme des annonceurs.

Or, plusieurs éléments interrogent grandement aujourd'hui la crédibilité du dispositif annoncé :

- 1. Le processus final de sélection du nouvel opérateur a été conduit de façon totalement opaque sans l'implication des chaînes de la TNT, pourtant directement concernées ;**
- 2. Le cabinet retenu arbitrairement ne répond pas au critère d'opérateur international, pourtant prévu dans le cahier des charges initial à la demande de tous les acteurs afin de garantir la totale indépendance et crédibilité du dispositif ;**
- 3. Encore pire, le cabinet désigné est précisément le même qui intervenait auparavant comme conseiller technique dans le processus ayant conduit à la résiliation du contrat de l'opérateur précédemment retenu de manière consensuelle.**

Cette situation choquante fait naître un doute légitime quant à l'indépendance, à la neutralité et à la crédibilité des mesures d'audience qui pourraient être produites dans ces conditions scandaleuses.

Dans ce contexte, nous demandons l'annulation du mécanisme tel qu'il a été mis en place, et appelons à l'ouverture d'un processus transparent et réellement consensuel, associant l'ensemble des acteurs du secteur.

Nous restons naturellement disponibles pour participer à toute initiative visant à mettre en place un **dispositif de mesure d'audience transparent, indépendant et reconnu par l'ensemble du secteur audiovisuel ivoirien**, condition indispensable à la crédibilité et au développement de notre industrie.

À défaut, à l'instar de la demande auparavant formulée par la chaîne sœur NCI, prestement acceptée et constituant désormais une jurisprudence pour le secteur, nous nous réservons le droit de suspendre notre participation à ce dispositif ainsi que toute prise en compte ou reconnaissance des résultats qui pourraient en être issus.

Fait à Abidjan, le 23 mars 2026

La Direction